



L'Institut du développement durable et des relations internationales, l'Université de Genève, et le Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC) ont le plaisir de vous inviter à la conférence débat :

« Le Mécanisme d'inclusion carbone (MIC) à la lumière des règles de l'Organisation mondiale du commerce »

Par Hélène Ruiz Fabri *

Discutants : Gabrielle Marceau et Olivier Godard*****

Animée par Laurence Boisson de Chazournes (Professeur à l'Université de Genève)

Jeudi 7 octobre 2010 – de 18h00 à 20h00

*Salle Goguel, Sciences Po, 56 rue des Saints-Pères, 75006 Paris
(Metro : Saint-Germain des Près)*

Résumé

Les mesures de lutte contre les changements climatiques peuvent avoir des incidences dans le domaine du commerce international. La question de l'ouverture du système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO₂ aux produits fabriqués en dehors de l'Europe s'inscrit dans ce contexte. Ce système ne couvre pour l'instant que les entreprises dont les activités de production s'exercent sur le territoire européen. Les importateurs dont les marchandises ont été fabriquées à l'extérieur des frontières européennes n'ont pas à assumer le coût de la contrainte d'acquisition de quotas d'émissions de CO₂. À moyen ou long terme, si elle perdure, cette disparité réglementaire peut nuire à la réussite de la politique européenne, tant du point de vue climatique qu'économique. Mentionné comme une option dans le paquet climat-énergie adopté fin 2008, le projet de Mécanisme d'inclusion carbone (MIC) vise à obliger les importateurs à acquérir des quotas d'émission de CO₂, en fonction des standards techniques déjà utilisés par la Commission européenne pour encadrer l'allocation initiale des quotas aux producteurs européens participant au marché européen de quotas (ETS). Si les modalités pratiques de la mise en œuvre éventuelle de cette composante de la politique climatique européenne restent à définir, le projet pose, parmi d'autres questions épineuses, celle de sa compatibilité avec les règles du commerce international convenues dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

* **Hélène Ruiz Fabri** est Professeure agrégée des facultés de droit, Directrice de l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne), Directrice de l'UMR de droit comparé de Paris (UMR 8103, CNRS/Paris I), Directrice du Master 2 Recherche en Droit international économique et Présidente de la Société européenne de droit international. Elle enseigne le droit international, le droit de l'OMC, le règlement des différends internationaux, et a publié des ouvrages et articles dans ces différents domaines, ainsi qu'en droit constitutionnel comparé. Elle est – ou a été – experte auprès du Conseil de l'Europe (en tant que consultante juridique sur la

ratification et la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les pays d'Europe de l'Est), auprès du gouvernement français, de la Communauté française de Belgique et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (en tant que consultante juridique sur la question de la diversité culturelle), auprès du Centre d'analyse stratégique (en tant que consultante juridique sur les relations OMC-changement climatique).

**** Gabrielle Marceau** est Professeure associée à la Faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (HEID), où elle enseigne le droit de l'OMC. Gabrielle Marceau est également Conseillère à la Division des affaires juridiques de l'OMC qu'elle a rejoint en septembre 1994 et où sa fonction principale est de conseiller les membres de groupes spéciaux mis en place pour entendre les litiges entre les pays Membres de l'OMC. De septembre 2005 à janvier 2010, elle a été conseillère au cabinet du Directeur-Général de l'OMC. Avant de rejoindre l'OMC, Gabrielle Marceau a exercé en tant qu'avocate dans un cabinet privé au Québec où elle s'est spécialisée en droit civil, en droit des assurances et en droit du travail. Elle est membre du Barreau du Québec et a obtenu un LLM de la London School of Economics et un doctorat de l'Université de Londres (University College). Elle a publié de nombreux ouvrages, notamment sur les sujets concernant l'OMC et le droit international économique.

***** Olivier Godard** est économiste, directeur de recherche au CNRS et membre du Laboratoire d'Econométrie, UMR 7176 du CNRS et de l'École polytechnique. Il a débuté sa carrière de chercheur au sein du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), et est entré au CNRS en 1979. L'essentiel de ses travaux concerne le champ de l'environnement et du développement durable abordé à partir des sciences économiques et sociales. Olivier Godard a régulièrement publié sur les instruments économiques des politiques d'environnement (taxes, marchés de permis) et s'est investi dans l'étude du problème du changement climatique depuis 1990. Il a été membre du Comité scientifique auprès de la Commission de la Charte de l'environnement (Commission Coppens), du Groupe de travail « Instruments économiques et développement durable » Minefi et MEDD (2006 - 2007), de la Commission sur « La valeur tutélaire du carbone », Centre d'analyse stratégique (janvier-juin 2008). Il a présidé l'Atelier 1 de la Conférence d'experts sur la contribution climat énergie placée sous la présidence de Michel Rocard (juillet 2009). Il a introduit en France en 2006 le débat sur les mécanismes d'ajustement aux frontières dans le cadre de la politique climatique européenne.

Conférence – débat FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir confirmer votre participation en complétant et retournant le formulaire ci-après, ou grâce au lien ci-après, dès que possible et au plus tard le **5 octobre 2010** :

>> [Inscription en ligne](#)

Monsieur ou Madame :

Institution & Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

assistera

n'assistera pas

à la conférence du jeudi 7 octobre 2010.

Merci de renvoyer ce bulletin réponse à **Julie Cohen** par télécopie au 01 45 49 76 85 ou par courriel à julie.cohen@iddri.org dès que possible et au plus tard le **5 octobre 2010**